

ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 23 juin 2025

DÉLIBÉRATION – N° 3.3

-

Port départemental de Saint-Quay-Portrieux - Projet base de maintenance du parc éolien en mer - Déclaration d'intention

-=-

L'Assemblée plénière du Conseil départemental, s'est réunie à l'Hôtel du Département, dans l'hémicycle René Pléven sous la présidence de M. Christian COAIL.

Présents : Vincent ALLENO, Jean-Marie BENIER, Béatrice BOULANGER, Véronique CADUDAL, Jean-René CARFANTAN, Mickaël CHEVALIER, Christian COAIL, André COENT, Marie-Christine COTIN, Jean-Marc DEJOUÉ, Michel DESBOIS, Marie-Louise DRONIOU, Marie-José FERCOQ, Damien GASPAILLARD, Isabelle GORE-CHAPEL, Pierrick GOURONNEC, Ludovic GOUYETTE, Alain GUEGUEN, Céline GUILLAUME, Marie-Annick GUILLOU, Denis HAMAYON, Patrice KERVAON, Nadège LANGLAIS, Nadine L'ECHELARD, Erven LEON, Guillaume LOUIS, Solenn MESLAY, Christine METOIS-LE BRAS, Nathalie NOWAK, Christine ORAIN-GROVALET, Anne-Marie PASQUIET, Martine PELAN, Joël PHILIPPE, Pascal PRIDO, Robert RAULT, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Nadine SALLOU-LE GUEN, Juliana SAN GEROTEO, Graziella SEGONI, Thierry SIMELIERE, Lisa THOMAS, Nathalie TRAVERT - LE ROUX et Didier YON .

Absents représentés : Brigitte BALAY-MIZRAHI (Délégation de vote à Isabelle GORE-CHAPEL), Romain BOUTRON (Délégation de vote à Béatrice BOULANGER), Michel DAUGAN (Délégation de vote à Marie-Christine COTIN), René DEGRENNE (Délégation de vote à Mickaël CHEVALIER), Béatrice LE COUSTER (Délégation de vote à Christian COAIL), Cinderella MARCHAND (Délégation de vote à Joël PHILIPPE), Thierry ORVEILLON (Délégation de vote à Solenn MESLAY), Gilles PAGNY (Délégation de vote à Véronique CADUDAL) et Loïc ROSCOUET (Délégation de vote à Céline GUILLAUME) .

Absent excusé : Cécilia DELAROCHE .

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.121-18 et L.121-25 ;

VU le dossier de déclaration d'intention annexé à la présente délibération ;

VU l'avis de la Commission de la Transition Écologique et de l'Aménagement du Territoire du 10 Juin 2025 ;

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental ;

VU le projet de délibération présenté en séance par M. André COËNT ;

CONSIDÉRANT que le projet de réaménagement du bassin et du terre-plein secteur portuaire Nord à Saint-Quay-Portrieux, avec création d'une base de maintenance pour le parc éolien en mer, estimé à 20 millions d'euros HT au stade de l'Avant-Projet est soumis à déclaration d'intention au titre des articles L.121-18 et 121-25 du Code de l'Environnement ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le contenu du dossier de déclaration d'intention, pour le projet de réaménagement du bassin et du terre-plein secteur portuaire Nord sur le port départemental de Saint-Quay-Portrieux, ci-annexé ;

AUTORISE la publication de ce dossier de déclaration d'intention sur le site internet du Département, sur le site de la Préfecture des Côtes d'Armor ainsi que sa publication sur les sites, ou son affichage dans les locaux, des collectivités concernées ;

AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer l'ensemble des actes et documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire

Envoi préfecture : 26 juin 2025
Date de réception en préfecture : 26 juin 2025
Affiché ou publié le : 26 juin 2025
Identifiant de la télétransmission : 22-222200016-20250623-69166-DE-1-1

Le Président du Conseil départemental,



Christian COAIL